



PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE



Communiqué de presse
Lundi 13 septembre 2010

Eoliennes en mer : une zone élargie au large de Saint-Brieuc

Le Préfet de Région et le Président du Conseil Régional ont présidé lundi 13 septembre 2010, avec le Préfet maritime de l'Atlantique, une conférence régionale de la mer et du littoral consacrée en large partie à la planification des éoliennes posées en mer. Cette conférence, concluant plus de neuf mois de concertation, a permis d'identifier, au large de la Bretagne, une large zone propice pour le développement de parcs éoliens off-shore, au nord de Saint-Brieuc (190 km²).

A l'issue d'une première phase de concertation achevée en mars dernier par l'identification de 2 zones susceptibles d'accueillir des parcs éoliens off-shore, l'une au large de Saint-Brieuc, l'autre au large de Saint-Malo, Etat et Région étaient convenus de poursuivre le travail d'analyse et de concertation sur ces secteurs, en liaison étroite avec les professionnels de la pêche et des énergies renouvelables.

La conférence régionale de la mer et du littoral du 28 juin dernier avait permis aux pêcheurs de présenter les premiers résultats de leurs travaux. Depuis, les expertises et consultations se sont poursuivies de manière approfondie et leurs conclusions ont été présentées lors de la conférence de ce jour.

Le Grenelle de la Mer, initié par Monsieur Jean-Louis Borloo, ministre d'Etat, ministre de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer (MEEDDM), a fixé un objectif de production nationale d'énergies marines renouvelables de 6 000 MW d'ici 2020.

L'atteinte de cet objectif passera par le déploiement de la seule technologie de production aujourd'hui mature, l'éolienne posée, et par la recherche et le développement dans des technologies aujourd'hui moins avancées mais au fort potentiel d'innovation (hydroliennes, éolienne flottante ancrée, énergie thermique des mers, énergie de la houle), objet de la plateforme technologique en cours d'implantation à Brest.

La conférence régionale de la mer et du littoral du 28 juin avait permis de réaliser un point d'étape des démarches de planification et de concertation sur 2 zones potentiellement propices au large de Saint-Brieuc et de Saint-Malo, identifiées en mars dernier et susceptibles d'accueillir chacune environ 50 éoliennes (soit 250 MW).

Le Comité régional des Pêches Maritimes avait, à l'occasion de cette conférence, proposé une nouvelle zone au large de Saint-Brieuc, plus au large et susceptible de générer moins de conflits d'usages. Attaché à ce que soient identifiées des zones permettant à la Bretagne de se positionner favorablement sur le premier appel à projets « éoliennes en mer » qui sera lancé par l'Etat d'ici la fin de l'année 2010, le Préfet de Région et le Président du Conseil régional avaient demandé une expertise approfondie, pour en mesurer la faisabilité technique et financière.

Cette expertise, menée depuis, a permis de conclure que les conditions de faisabilité d'une telle zone, notamment financières, étaient aujourd'hui difficiles à réunir, mais qu'un tel parc serait potentiellement techniquement faisable à moyen terme. D'autres travaux se sont par ailleurs poursuivis durant l'été, notamment les travaux complémentaires menés par des chargés de mission financés par le Conseil régional auprès du Comité Régional des Pêches Maritimes (CRPM), ceux effectués par la Préfecture Maritime de l'Atlantique quant à la compatibilité de champs d'éoliennes avec le maintien des autres usages de la mer, ou encore l'identification des différents mécanismes indemnitaires susceptibles d'accompagner les projets de parcs éoliens.

Sur la base de ces différentes analyses et afin de concilier au mieux les intérêts des différents usagers de la mer, en premier lieu la pêche professionnelle, et les impératifs énergétiques et industriels de la Bretagne, le Préfet de Région a mis en débat une proposition consistant à conserver une zone de 30 km² et 250 MW au large de Saint-Malo en l'adaptant légèrement pour tenir compte des contraintes identifiées, et à présenter, **sur Saint-Brieuc, une zone élargie d'environ 190 km², incluant la zone initialement proposée par l'Etat, celle identifiée par les pêcheurs et la zone située entre les deux, qui pourrait atteindre une puissance de 500MW.**

Compte tenu des fortes réticences qui se sont exprimées sur la zone de Saint-Malo et de l'intérêt reconnu par tous d'**investir sur une seule grande zone**, le Préfet de Région a finalement, à l'issue des débats et en accord avec le Président du Conseil Régional, annoncé remonter auprès de l'Etat la zone élargie de Saint-Brieuc précitée, pour une puissance maximum de 500 MW. **Dans l'hypothèse où les 500 MW ne seraient pas atteints sur cette zone, celle de Saint-Malo serait alors proposée pour une puissance maximum de 250 MW.**

Seront également transmis au Ministère différents éléments de cahier des charges très précis, tels qu'identifiés durant la concertation (espacement des éoliennes, observatoire de la pêche, groupe de pilotage...) qui seront inclus dans l'appel à projets.

Le Président du Conseil régional s'est déclaré pour sa part favorable à la proposition de l'Etat, insistant sur la nécessité de se positionner dès à présent pour permettre le développement en Bretagne d'une filière industrielle nouvelle qui contribue à l'équilibre énergétique de la Région. Selon Jean-Yves Le Drian, il est impératif, tout en préservant l'intérêt des pêcheurs, d'avoir une zone éligible pour les opérateurs, afin qu'ils puissent répondre à l'appel à projets qui sera lancé d'ici quelques semaines.

Contacts presse :

Préfecture : Véronique LAURENT-ALBESA 02 99 02 11 80

Région : Odile BRULEY 02 99 27 13 55 – 06 76 87 49 57